



**Commune de TOSTAT**

## *Procès Verbal Conseil Municipal du 10 janvier 2017*

### **C.R. n°27**

L'an deux mille seize, le 10 janvier à vingt heures,  
Le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué le 3 janvier 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LUSSAN, Maire.

**Etaient présents** : M.M. LUSSAN - MORA – GARCIA - PELAEZ – SOULES - TORRES - MALLET - MMES FISCHER - SARNIGUET

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : M. MARTIGNIER

Mme Stéphanie FISCHER a été désignée comme secrétaire.

M. le Maire accueille l'ensemble des élus présents et ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- 1) Travaux ralentisseurs rue Escondeaux,
- 2) Dossier subvention cimetièrre (FAR),
- 3) Dossier subvention Plantade,
- 4) Compte rendu analyse station épuration,
- 5) Compte rendu réunion avec Mme la Préfète,
- 6) Rentrée SIVOS,
- 7) Communauté Adour-Madiran,
- 8) Extension crèche,
- 9) Evaluation PEDT (SIVOS)
- 10) Vœux 2017,
- 11) Infraction d'urbanisme,
- 12) Questions diverses.

### **Approbation du PV précédent**

M. le Maire rappelle les points abordés lors de la séance du 8 novembre 2016 et demande, à l'ensemble du conseil municipal, les remarques éventuelles qu'il aurait à formuler sur le procès-verbal correspondant qui leur a été transmis par courrier électronique ou postal.

Aucune remarque n'étant émise, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 8 novembre 2016.

## **1- Travaux ralentisseurs rue Escondeaux**

Les travaux de réalisation des ralentisseurs rue d'Escondeaux seront pris en charge par la communauté de communes. Ils seront réalisés à partir de début mars, car il n'est pas possible de faire de l'enrobé à chaud pendant l'hiver.

Un devis pour les panneaux de signalisation est en cours financé par la ligne budgétaire « Amendes de Police ».

## **2- Dossier subvention cimetière**

Des travaux de réfection du mur sud, de réalisation d'un ossuaire et d'un puisard vont être réalisés. Une demande de subvention auprès du Département des Hautes-Pyrénées, au titre du FAR, doit être déposée avant le 31 janvier 2017.

## **3- Dossier subvention Plantade**

Une demande de subvention auprès de la Fondation de France a été sollicitée pour la réalisation des aménagements de la Plantade.

Le bornage de la Plantade doit être réalisé rapidement.

## **4- Compte rendu analyse station d'épuration**

Le résultat du contrôle de la station d'épuration est positif.

Des travaux d'amélioration sont préconisés et une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et le Département sera faite.

## **5- Compte rendu réunion avec Madame la Préfète**

Plusieurs points ont été abordés lors de la réunion de Monsieur le Maire avec Madame la Préfète :

- Institution Adour : travaux d'intérêt général (TIG) – Fusion des Syndicats de Rivière - Canaux
- Compétence GEMAPI : elle sera obligatoire pour les intercommunalités au 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- La DDT doit fournir un plan des canaux.
- Problématique de l'urbanisme sauvage : la DDE adresse à la mairie la procédure à appliquer.
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : le bureau d'étude en charge du PLUI doit rencontrer la commune. Il faut les relancer. Un projet « Cœur de Village » est en cours d'étude afin d'envisager l'urbanisation des parcelles du centre de Tostat.
- SIVOS des 3 cantons : dissolution au 31 août 2017

Une nouvelle réunion avec Madame la Préfète est prévue dans un mois.

## **6- Rentrée SIVOS**

La rentrée doit se faire avec une nouvelle structure administrative « Adour Madiran ». Il nous faut anticiper la transition pour assurer un transfert du personnel vers le nouveau gestionnaire.

## **7- Communauté de commune Adour-Madiran**

Les élections vont déterminer la nouvelle équipe dirigeante de cette intercommunalité. Les commissions

Ecole et Urbanisme ainsi que Voirie restent prioritaires. La gestion des ressources en eau et de l'assainissement nous concernent au premier plan.

### **8- Extension crèche**

Le projet est budgétisé par la commune de Tostat puisque la crèche est sur le territoire et sous la responsabilité de la commune, l'intercommunalité s'est engagée à rembourser le plus tôt possible les sommes engagées pour son extension.

### **9- Evaluation PEDT**

Elle devra être réalisée avant le 31 janvier 2017.

### **10- Vœux 2017**

Ils sont fixés le 15 janvier 2017 à 16h00 à la salle des fêtes.

### **11- Infractions urbanisme**

Cf. point 5 - réunion avec Madame la Préfète. Le dossier « Gossens » doit être porté à la connaissance de la préfecture.

### **12- Questions diverses**

- Dans le cadre de l'action sociale de la commune, une délibération est prise avec vote à l'unanimité pour l'attribution de bois de chauffage aux personnes à faibles revenus de Tostat dans les conditions suivantes :  
Premier stère offert - Deuxième à 50% - Troisième à 75% pour une saison d'hiver. Cette aide fait suite à une visite auprès de l'assistante sociale de Vic en Bigorre par les intéressés.
- Urbanisation route d'Ugnouas projet « Frédéric Dussac », le projet présenté est refusé pour raisons de « Servitudes Aériennes ». Il doit être reconsidéré.
- Frelon Asiatique : signalement des nids importants dans les chênes du Rioumé. Un rapprochement avec l'institut de Tarbes est avancé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Fait à Tostat, le 10 janvier 2017

Le maire,

B. LUSSAN